

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

N° SIRET* : 

Dénomination sociale* : _____

 * : _____



Ce courriel sera systématiquement utilisé pour les échanges entre la Commune et l'ASP.

ADRESSE

Numéro : _____ Libellé de la voie* : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal* :  Commune* : _____

COORDONNÉES BANCAIRES

Nom de la TG / Teneur du compte Trésor public* : _____

Code IBAN* : 

Code BIC* : 

La Commune demande le versement de la compensation sur les coordonnées bancaires désignées ci-dessus.

Le virement bancaire est le seul moyen de paiement utilisé pour le versement de la compensation.

DÉLIBÉRATION

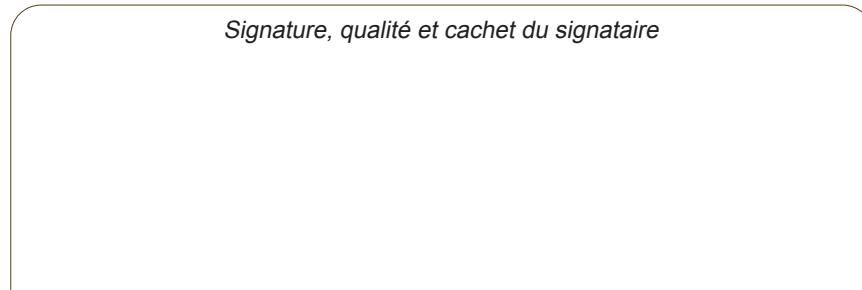
La délibération est applicable à partir du* : 

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans la présente demande et dans la délibération fournie en pièce jointe.

Je m'engage à conserver la version originale du présent formulaire ainsi que tous les documents originaux relatifs aux remboursements des frais de garde des élus pendant 10 ans et à les mettre à disposition de l'ASP conformément à l'article Art. D. 2123-22-4-B du code général des collectivités territoriales.

Fait à : _____ le* : 

Signature, qualité et cachet du signataire



* = champ obligatoire : en l'absence de ces informations, votre demande ne pourra être traitée

Ce document doit être complété informatiquement, imprimé, signé (signature originale, qualité et cachet du signataire) puis envoyé par 1 seul des 2 modes de transmission proposés, accompagné de la DÉLIBÉRATION en vigueur INSTAURANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ÉLUS LOCAUX, à la Direction régionale de l'ASP suivante :

par courriel : compensation-eluslocaux@asp-public.fr

OU

par courrier postal :

DR ASP NOUVELLE-AQUITAINE

Site de Poitiers

Téléport 1 @ 5

Avenue du Tour de France

BP 20231

86963 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX

Le formulaire d'identification doit être transmis concomitamment à la première demande de remboursement en lien avec la délibération en vigueur.

A l'occasion d'une nouvelle délibération, la Commune la transmet à l'ASP, accompagnée du formulaire d'identification.

Cas particulier : si vous n'avez pas de courriel, nous vous invitons à contacter l'assistance.

MENTIONS D'INFORMATION APRÈS COLLECTE – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

(À communiquer à l'élu)

L'Agence de services et de paiement (ASP) procède à un traitement de données à caractère personnel aux fins du versement, du contrôle et du suivi du « Remboursement des frais de garde ou d'assistance et aide au financement du chèque service » (créée L. 2123-18-2 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2020-948 du 30 juillet 2020).

Ce traitement est réalisé sur le fondement des points c) et e) de l'article 6.1 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD).

Les données personnelles vous concernant ont été collectées auprès de votre commune à l'aide d'un formulaire et ne sont pas de sources accessibles au public. En l'absence de fourniture de ces données, l'ASP ne pourra verser la compensation concernée à votre commune.

Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités prévues et en respect des durées fixées par le droit français (soit 10 ans maximum).

La liste des catégories de données à caractère personnel concernées : votre nom, votre prénom, votre qualité, votre participation à une ou plusieurs réunions en tant qu'élu (avec pour chacune : date, durée et type de réunion) ainsi que le montant que vous a remboursé la commune.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de limitation des données vous concernant. Le traitement répondant à une obligation légale, les droits d'opposition et d'effacement ne sont pas applicables.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter l'ASP :

- par courrier adressé à :

Agence de services et de paiement
Délégué à la protection des données
Direction générale / MGSSI
2 rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 01

- par courriel à :

protectiondesdonnees@asp-public.fr

Toute demande devra être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Si vous estimez, après avoir contacté l'ASP, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.